

ATOM ANTICALCAIRE  
Code: 130111A

Version: 2 Révision: 02/03/2015

Revisión precedente: 05/07/2011

Date d'impression: 02/03/2015

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

1.1	<u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u> ATOM ANTICALCAIRE Code: 130111A
1.2	<u>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</u> <u>Utilisations prévues ( principales fonctions techniques):</u> Additif anticalcaire pour le lavage de vêtements. <u>Utilisations déconseillées:</u> <i># Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. Si votre utilisation n'est pas couverte, s'il vous plaît contactez le fournisseur de cette fiche de données de sécurité.</i> <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'Annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> <i># Sans restriction.</i>
1.3	<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> <b>GEH</b> Parc d'activités des Cortots, 12 rue des Cortots - 21121 Fontaine-lès-Dijon Téléphone: 0810 026 826 - www.geh.fr <u>Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> e-mail: geh@geh.fr
1.4	<u>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</u> (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	<u>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> <u>Classification selon le Règlement(CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP):</u> <b>DANGER: Eye Dam. 1:H318</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe de danger</th><th>Classification du mélange</th><th>Cat.</th><th>Routes d'exposition</th><th>Organes cibles</th><th>Effets</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td><u>Physico-chimique:</u> Non classé</td><td rowspan="2">Eye Dam. 1:H318</td><td rowspan="2">Cat.1</td><td rowspan="2">Yeux</td><td rowspan="2">Yeux</td><td rowspan="2">Lésions graves</td></tr> <tr> <td><u>Santé humaine:</u> </td></tr> <tr> <td><u>Environnement:</u> Non classé</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> <u>Classification selon la Directive 1999/45/CE-2006/8/CE (DPD):</u> <b>R10   Xi:R36</b> Le texte intégral des mentions de danger et les phrases de risque est indiqué dans la section 16.						Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets	<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Eye Dam. 1:H318	Cat.1	Yeux	Yeux	Lésions graves	<u>Santé humaine:</u> 	<u>Environnement:</u> Non classé					
Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets																				
<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Eye Dam. 1:H318	Cat.1	Yeux	Yeux	Lésions graves																				
<u>Santé humaine:</u> 																									
<u>Environnement:</u> Non classé																									
2.2	<u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</u>  <u>Mentions de danger:</u> <b>H318</b> <u>Conseils de prudence:</u> P102 P280B P305+P351+P338 P310 <u>Indications additionnelles:</u> EUD011 <u>Composants dangereux:</u> Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)																								
2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>Autres dangers physico-chimiques:</u> # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> # Ne contient pas de substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.																								

ATOM ANTICALCAIRE  
Code: 130111A

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:

# Ce produit est un mélange.

Description chimique:

Mélange de produits chimiques.

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

25 &lt; 30 %

**Carbonate de sodium**

CAS: 497-19-8 , EC: 207-838-8

REACH: 01-2119485498-19

Indice nr. 011-005-00-2  
< ATP12  
< REACH / CLP00

2,5 &lt; 5 %

**Éthylènediaminetétracétate de tétrasodium**

CAS: 64-02-8 , EC: 200-573-9

REACH: 01-2119486762-27

Indice nr. 607-428-00-2  
< ATP30  
< REACH

2,5 &lt; 5 %

**Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)**

CAS: 160901-19-9 , EC: Polymer

REACH: 01-2119486762-27

Autoclassé

&lt; 0,015 %

**(R)-p-menta-1,8-diène**

CAS: 5989-27-5 , EC: 227-813-5

REACH: 01-2119486762-27

Indice nr. 601-029-00-7  
< ATP24  
< Autoclasificada

DSD: R10 | Xi:R38 | R43\* | N:R50-53

CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | Skin Irrit. 2:H315 | Skin Sens. 1:H317 | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Acute 1:H400 | Aquatic Chronic 1:H410

\*Fragrance allergénique, d'après la Directive 2003/15/CE.

# Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:

Aucun

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

# Liste mise à jour par l'ECHA sur 17/12/2014.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPB):

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.



## ATOM ANTICALCAIRE

Code: 130111A



## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1  
4.2

## DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS ET PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:



# Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	Ce produit n'est pas volatil. Étant donné qu'il s'agit d'un solide, le risque est plutôt bas. S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
<u>Peau:</u>	Le contact avec la peau peut produire une légère rougeur.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
<u>Yeux:</u>	# Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.3

## INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ETTRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin: Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de dimethicone (antimousse).

Antidotes et contre-indications: # Il n'est pas connu un antidote spécifique.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1

## MOYENS D'EXTINCTION:

# Poudres spécifiques ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée.

5.2

## DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de nitrogène, oxydes de phosphore, oxydes de soufre. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3

## CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers: # Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations: Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1

## PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

# Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit.

6.2

## PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3

## MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Balayer le produit déversé. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4

## RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

ATOM ANTICALCAIRE  
Code: 130111A

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

## Recommandations générales:

# Utiliser dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

## Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

# Dû à l'infiammabilità, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Ne pas fumer.

## Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

## Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

## 7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

# Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

## Classe de magasin

: D'après les dispositions en vigueur.

## Temps de stockage

: 12. mois

## Températures

: min: 5. °C, max: 40. °C (recommended).

## Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.

## Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

## Quantités limites (Seveso III): Directive 96/82/CE-2003/105/CE:

Limite inférieure: 5000 tonnes, Limite supérieure: 50000 tonnes

## 7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

ATOM ANTICALCAIRE  
Code: 130111A

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

# Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:

Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES:

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivé de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Carbonate de sodium Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m <sup>3</sup>	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
	- (a) 2.50 (a)	- (c) - (a) - (c)	- (c) - (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Carbonate de sodium Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m <sup>3</sup>	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm <sup>2</sup>	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm <sup>2</sup>
	- (a) 2.50 (a)	10.0 (c) - (a) - (a)	- (a) - (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittents: Carbonate de sodium Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
	-	2.20	0.220
<u>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:</u> Carbonate de sodium Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight
	-	43.0	-
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme: Carbonate de sodium Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	<u>PNEC Air</u> mg/m <sup>3</sup>	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d
	-	-	0.720

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).



## ATOM ANTICALCAIRE

Code: 130111A



8.2

CONTRÔLES D'EXPOSITION:MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à un nettoyage adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: # Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: # Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

<u>Masque:</u>	# Non.
<u>Lunettes:</u>	# Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
<u>Écran facial:</u>	Non.
<u>Gants:</u>	# Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
<u>Boîtes:</u>	Non.
<u>Tablier:</u>	Non.
<u>Combinaison:</u>	# Conseillable.

Risques thermiques:

# Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

# Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Émissions atmosphériques: # Non applicable.

ATOM ANTICALCAIRE  
Code: 130111A

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

## Aspect

- État physique : Solide granulé.
- Couleur : Blanc bleuâtre.
- Odeur : Caractéristique, citrique.
- Seuil olfactif : **# Non disponible (mélange).**

## Valeur pH

- pH : **10.5 ± 1. à 20°C**

## Changement d'état

- Point de fusion : Non disponible

## Point initial d'ébullition

- Point initial d'ébullition : Non applicable

## Densité

- Densité relative : **0.9 ± 0.1 à 20/4°C**

Relative eau

## Stabilité

- Température décomposition : Non disponible

## Viscosité:

- Viscosité dynamique : Non applicable (solide).

## Volatilité:

- Tension de vapeur : Non applicable

## Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau: Limitée

- Solubilité dans les graisses et les huiles: Non disponible

## Inflammabilité:

- Point d'éclair : **# > 100. °C**

- Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).

## Propriétés explosives:

Non disponible.

## Propriétés comburantes:

# Non classé comme produit comburant.

## 9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Non volatiles : **100. % Poids**

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10.1 RÉACTIVITÉ:

Corrosion pour les métaux: **# Il n'est pas corrosif pour les métaux.**

Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.

## 10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

## 10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.

## 10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.

Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.

Air: Non applicable.

Pression: Non applicable.

Chocs: Non applicable.

## 10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.

## 10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes de nitrogène, oxydes de soufre, oxydes de phosphore.

ATOM ANTICALCAIRE  
Code: 130111A

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP).

## 11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

## TOXICITÉ AIGUË:

## Dosages et concentrations letales de composants individuels :

Carbonate de sodium  
Éthylènediaminetraacétate de tétrasodium  
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)  
(R)-p-mentha-1,8-diène

**DL50** (OECD 401)  
mg/kg oral  
2800. Rat  
1780. Rat  
> 300. Rat  
5600. Rat

**DL50** (OECD 402)  
mg/kg cutanée  
> 2000. Lapin  
> 2000. Lapin  
> 2000. Lapin

**CL50** (OECD 403)  
mg/m3.4h inhalation

## Dose sans effet observé

Non disponible

## Dose minimale avec effet observé

Non disponible

## INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées
<u>Inhalation:</u> Non classé	ETA > 5000 mg/m3	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ETA > 2000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ETA > 5000 mg/kg	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

## CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées
<u>Corrosivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrosif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrosivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrosif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux	Cat.1	# LÉSIONS: Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

## DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Non applicable (solide).

## TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

## EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: # N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: # N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: # N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du foetus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

ATOM ANTICALCAIRE  
Code: 130111AEFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:Routes d'exposition: # Non disponible.Exposition à court terme: Irritant pour les yeux.Exposition prolongée ou répétée: # Non disponible.EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:Absorption percutanée: Non disponible.Toxicocinétique basique: Non disponible.AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (CE) n° 1272/2008-605/2014 (CLP).

12.1

TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment  
de composants individuels :  
Carbonate de sodium  
Éthylénediaminetétracétate de tétrasodium  
(R)-p-mentha-1,8-diène

CL50 (OECD 203)  
mg/l/96heures

320. Poissons  
41. Poissons  
0.72 Poissons

CE50 (OECD 202)  
mg/l/48heures

265. Daphnie  
480. Daphnie  
0.69 Daphnie

CE50 (OECD 201)  
mg/l/72heures

310. Algues  
150. Algues

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

12.2

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Biodégradabilité: Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation 648/2004/CE sur les détergents: Biodégradation finale en aérobiose > 60% dans les 28 jours. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Biodegradation aérobique

de composants individuels :

Éthylénediaminetétracétate de tétrasodium  
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)  
(R)-p-mentha-1,8-diène

DQO  
mgO<sub>2</sub>/g

550.  
3288.

%DBO<sub>5</sub>/DQO  
5 dias 14 dias 28 dias

Biodegradabilité

Non facile  
Facile  
Non facile

Hydrolyse: # Non disponible.Photodégradabilité: # Non disponible.

12.3

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation

de composants individuels :

Éthylénediaminetétracétate de tétrasodium  
Alcool C12-13, ramifié et droit, éthoxylé(10)  
(R)-p-mentha-1,8-diène

logPow

-2.60  
4.38

BCF  
L/kg

1.8 (calculée)  
361. (calculée)

Potenciel

Non bioaccumulable  
Non bioaccumulable  
Fort

12.4

MOBILITÉ DANS LE SOL:

# Non disponible.

12.5

RÉSULTATS DE L'EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

# Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6

AUTRES EFFETS NOCIFS:Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: Directive 2008/98/CE:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: Directive 94/62/CE-2005/20/CE:

# Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneurs comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, )en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.

ATOM ANTICALCAIRE  
Code: 130111A

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	<u>NUMÉRO ONU:</u> Non applicable
14.2	<u>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</u> Non applicable
14.3 14.4	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:</u> <u>Transport par route (ADR 2013) et Transport par chemin de fer (RID 2013):</u> Non réglementé <u>Transport voie maritime (IMDG 36-12):</u> Non réglementé <u>Transport voie aérienne (ICAO/ITA 2013):</u> Non réglementé <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non réglementé
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> # Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> # S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre.
14.7	<u>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</u> Non applicable.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	<u>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Protection de sécurité pour des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>Législation spécifique sur les détergents:</u> · Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient phosphates 15-30 %, agents de surface non ioniques < 5 %, EDTA et sels < 5 %, zéolites 5-15 %, polycarboxylates < 5 %, azurants optiques < 5 %, parfums < 5 %, LIMONENE. Ne pas ingérer. <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> Non disponible
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Non applicable (mélange).



## ATOM ANTICALCAIRE



## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

## 16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3

Mentions de danger en accord le Réglement (CE) n° 1272/2008~790/2009 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de risque en accord la Directive 67/548/CEE~2001/59/CE (DSD), Annexe III:

R10 Inflammable. R22 Nocif en cas d'ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R38 Irritant pour la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## **# CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:**

**#** Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

## PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

<sup>#</sup> European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>  
<sup>#</sup> Access to European Union Law, <http://eur-lex.europa.eu/>

## **# ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:**

**LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:** Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- # · REACH: Réglement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- # · DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.
- # · DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.
- # · GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
- # · CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.
- # · EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- # · ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
- # · CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).
- # · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériaux biologiques.
- # · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- # · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- # · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- # · COV: Composés Organiques Volatiles.
- # · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- # · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- # · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- # · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- # · ONU: Organisation des Nations Unies.
- # · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- # · RID: Réglement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
- # · IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
- # · IATA: International Air Transport Association.
- # · ICAO: International Civil Aviation Organization.

## LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SELON L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT (CE) NR. 1907/2006 (REACH) ET L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT (UE) NR. 453/2010.**

## HISTOIRE:

## Révision:

HISTOIRE.  
Version: 1

05/07/2011

VERSION: 2 02/03/2013

**# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne à la version précédente sont mis**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.